|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Tour conventionnel |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Happement par le mandrin ou la pièce en rotation
* Chute de pièces ou d’outillage
* Projection de copeaux, de fluides de coupe d’éclat d’outil ou de la pièce
* Coupures occasionnées par des copeaux longs
* Choc avec une barre particulièrement longue
 |
| Règles de sécurité | * Utiliser des tours sûrs et respecter les consignes indiquées dans la notice d’instructions
* Utilisation uniquement par des personnes instruites. L'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
* Porter des lunettes de protection et des chaussures de sécurité
* Interdiction de porter des gants
* Ne porter ni bagues, ni montres, ni bracelets
* Ne porter pas de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
* Cheveux longs : porter un filet à cheveux
* Fermer le dispositif de protection du mandrin
* Utiliser un guide-barre en cas de tournage de barres particulièrement longues dépassant la poupée fixe
* Pour le polissage, maintenir la toile abrasive au moyen d’un outil (elle ne doit pas entourer la pièce à polir)
* Ne jamais toucher le mandrin ou la pièce en rotation
* Ne jamais procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réglages lorsque la machine est en marche
* Utiliser un crochet à copeaux muni d’un protège-main pour évacuer les copeaux
 |
| Informations | * Voir la notice d’instructions
* Liste de contrôle « Tours conventionnels », [www.suva.ch/67053.f](http://www.suva.ch/67053.f)
 |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |